

Mariage

Montant indicatif de l'offrande : 300.00 € ou plus (*)

Madame, Monsieur,

L'Église ne vit que des dons des fidèles pour exercer ses missions qui sont gratuites, mais qui ont un coût.

Votre contribution permettra à la paroisse de couvrir tous les frais liés au sacrement que vous demandez à l'Église : livrets, préparatifs, accueil et charges diverses. Bien sûr, cela ne doit pas être un obstacle à votre union, ni un sujet d'incompréhension. Vous pouvez toujours en parler au prêtre qui vous prépare afin d'être pleinement sereins.

Je vous souhaite une belle célébration de mariage et je vous remercie pour votre générosité et votre soutien. Avec cette offrande vous devenez ainsi participants de la vie de l'Église !



Olivier Daguet
Econome paroissial

(*) Votre participation recouvre le montant du casuel (200 €) et les frais de préparation du sacrement supportés par la paroisse (70 €). Une partie de votre offrande (30 €) sera également reversée au Denier pour soutenir l'ensemble des prêtres du diocèse et donnera lieu à l'établissement d'un reçu fiscal qui vous sera transmis au début de l'année prochaine par l'Association Diocésaine de Fréjus-Toulon.
(Décision du conseil paroissial aux affaires économiques du 02/10/2024).

✂ Découper suivant le pointillé

OFFRANDE

Montant : € - Date de paiement :

Mode de paiement : espèces chèque carte bancaire

Paiement en ligne



Date de la célébration de mariage : Lieu :

Nom du donateur : Prénom :

Tél : Email :@

Adresse (si paiement en espèces ou différente du chèque) :

Code postal : Ville :

Noms et prénoms des futurs époux :

1.

2.

Feuillet accompagné de votre offrande à déposer à l'accueil de la paroisse, à remettre à un prêtre ou à retourner à :

Paroisse Saint-Louis & Sainte-Madeleine, 12 place de la République, 83400 HYERES

☎ 04 94 00 55 50 | ✉ economat@paroisse-hyeres.com | 🌐 www.paroisse-hyeres.com

Données personnelles :

En acceptant notre politique de confidentialité, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition ou de retrait tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés. L'Association Diocésaine de Fréjus-Toulon (ADFT) veille à la protection des données et s'engage formellement à ne jamais vendre, louer, échanger vos données avec des structures tierces. L'Association Diocésaine de Fréjus-Toulon (ADFT) et la paroisse conserveront vos noms et adresses à l'exclusion de toute autre information pour les besoins de la gestion des donateurs. Vous pouvez exercer vos droits vous pouvez vous adresser par courrier à : Association Diocésaine de Fréjus-Toulon – Service RGPD – 68 imp.de Beaulieu – CS 30518 – 83041 Toulon cedex 9, par e-mail : rgpd@diocese-frejus-toulon.com ou par téléphone : 04 94 27 92 60.